

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille douze
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 15/06/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

Réception en préfecture :

N° 2012-06-38

***Objet* : Marché de travaux – Restructuration du centre social de Kérallan en école de musique et en espace jeunes – Autorisation de signer.**

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 21 juin 2012, Monsieur Robert Thomas, adjoint délégué aux travaux, expose au Conseil Municipal qu'une mise en concurrence en procédure adaptée a été menée pour les travaux de restructuration de l'ancien centre social, situé à Kerallan. Compte tenu de la nature de l'opération, le marché a été passé sous la forme allotie. Les lots étaient :

- lot n°1 : Désamiantage - démolition
- lot n°2 : Terrassement – VRD – Gros œuvre
- lot n°3 : Charpente Bois – Bardage panneaux composites aluminium
- lot n°4 : Couverture étanchéité – ardoises
- lot n°5 : Serrurerie
- lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium
- lot n°7 : Menuiseries intérieures
- lot n°8 : Cloisons – doublage – plafonds plâtres
- lot n°9 : Plafonds
- lot n°10 : Revêtements de sols – faïence
- lot n°11 : Peinture
- lot n°12 : plomberie – sanitaires – chauffage – ventilation
- lot n°13 : électricité – courants faibles
- lot n°14 : Ascenseur

Le montant total estimé des lots était de 741 500 € HT.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié :

- le 10 mai 2012 au Bulletin Officiel des Marchés Publics,
- le 15 mai 2012 dans Ouest-France,
- le 14 mai 2012 dans le Télégramme.

Le dossier de consultation des entreprises était consultable et téléchargeable sur le portail Mégalis à partir du 10 mai 2012.

Les plis ont été ouverts en Commission d'Appel d'Offres le 11 juin 2012 :

- Une entreprise a déposé une offre pour le lot n°1,
- Quatre entreprises ont déposé une offre pour le lot n°2,
- Deux entreprises ont déposé une offre pour le lot n°3,
- Une entreprise a déposé une offre pour le lot n°4,
- Aucune entreprise n'ayant déposé une offre pour le lot n°5 à la date butoir de remise des plis, une négociation directe avec une entreprise s'est donc déroulée.
- Deux entreprises ont déposé une offre pour le lot n°6,
- Trois entreprises ont déposé une offre pour le lot n°7,
- Trois entreprises ont déposé une offre pour le lot n°8,
- Une entreprise a déposé une offre pour le lot n°9,
- Cinq entreprises ont déposé une offre pour le lot n°10,
- Quatre entreprises ont déposé une offre pour le lot n°11,
- Trois entreprises ont déposé une offre pour le lot n°12,
- Quatre entreprises ont déposé une offre pour le lot n°13,
- Cinq entreprises ont déposé une offre pour le lot n°14,

Après analyse des candidatures par la Commission, tous les candidats ont été admis à présenter leur offre.

Les critères de sélection des offres étaient fixés comme suit :

- Prix total des travaux. (50%)
- Valeur technique de l'offre par analyse de la note technique. (50%)

Après analyse des offres, la Commission, réunie le 21 juin 2011, a donné un avis favorable en vue de l'attribution pour :

- **Le LOT n°1** : à la société NOVELLO SAS – ZI St Eloi - Plouedern – BP 333 – 29413 LANDERNEAU Cedex, pour un montant de 44 460,00 € HT soit 53 174,16 € TTC.
- **Le LOT n°2** : à SAS LARVOR – 10, rue Amiral Guépratte – 29200 BREST, pour un montant de 80 000 € HT soit 95 680 € TTC.
- **Le LOT n°3** : à la SARL JOURT Structure et Bois – ZA de Toul An Ibil – 29217 PLOUGONVELIN, pour un montant de 22 833,37 € HT soit 27 308,71 € TTC.
- **Le LOT n°4** : à la SARL TREBAUL couverture 38, rue de l'Etain – 29290 SAINT-RENAN, pour un montant de 29 099,08 € HT soit 34 802,50 € TTC.
- **Le LOT n°5** : à l'EURL A2C – 8, route de Trémaidic – ZA de Mescouezel 29280 PLOUZANE, pour un montant de 24 771 ,00 € HT soit 29 626,12 € TTC.
- **Le LOT n°6** : à la SARL CLAIRALU – 850 route de Keraudren - 29850 GOUESNOU pour un montant de 62 694,00 € HT soit 74 982,02 € TTC.
- **Le LOT n°7** : à la SARL JOURT Structure et Bois – ZA de Toul An Ibil – 29217 PLOUGONVELIN, pour un montant de 47 395,54 € HT soit 56 685,07 € TTC.
- **Le LOT n°8** : à la SAS EBPC – 25, rue Nicéphore Niepce – ZI de Loscoat – 29200 BREST, pour un montant de 59 103,06 € HT soit 70 687,26 € TTC.
- **Le LOT n°9** : à la SAS LE GALL PLAFONDS – 3, route de Kervallan - 29200 BREST, pour un montant de 23 785,61 € HT soit 28 447,59 € TTC.
- **Le LOT n°10** : à la SAS RAUB BREST – route de Saint Renan – Kérébars – BP72 – 29820 GUILERS, pour un montant de 40 092,07 € HT soit 47 950,12 € TTC.
- **Le LOT n°11** : à la SARL DECORS ET TECHNIQUES – 210, route de Gouesnou – BP 72115 – 29221 BREST Cedex 2, pour un montant de 21 236,05 € HT soit 25 398,32 € TTC.

- **Le LOT n°12** : à la SAS LE BOHEC - ZA de Trievin - 29420 PLOUVORN, pour un montant de 151 086,58 € HT soit 180 699,53 € TTC.
- **Le LOT n°13** : à la SARL BLEUNVEN MONOT – Rue Gustave Eiffel – ZA de Penhoat - 29860 PLABENEC, pour un montant de 47 534,37 € HT soit 56851,11 € TTC.
- **Le LOT n°14** : à la SAS Ascenseurs ALTI LIFT – ZA Beauséjour 35520 LA MEZIERE, pour un montant de 18 400,00 € HT soit 22 006,40 € TTC.

Le montant cumulé des marchés pour lesquels il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de signer les marchés est de 672 490,73 € HT soit 804 298,91€ TTC.

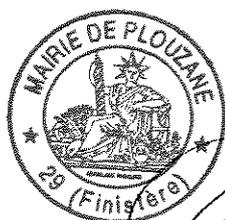
Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent marché de travaux pour la restructuration du centre social de Kerallan en école de musique et en espaces jeunes tel que proposé ci-dessus, pour chacun des 14 lots ;

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal - section d'investissement – chapitre 23 « Immobilisations en cours » - article 2313 « Constructions ».

-

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 juin 2012



Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012
Publication : 29/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

